

# L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103 rue Ste-Anne, Québec

VOLUME 1 ✓

QUÉBEC 15 SEPTEMBRE 1919

No. 1

## L'APÔTRE

"L'Apôtre" tel est le titre du magazine dont l'Action Sociale Catholique vient d'entreprendre la publication.

Il répondra à un besoin; il comblera une lacune.

Jusqu'ici, parmi la multitude de périodiques qui inondent le continent nord américain il n'en est pas, croyons-nous, qui soient à la fois de langue française, en même temps que franchement catholiques.

"L'Apôtre" vient tout simplement prendre la place restée vide jusqu'à présent. Il sera, dans le nord américain, le magazine de langue française dont on déplorait l'absence; il sera surtout le magazine catholique que tous les disciples de l'Eglise pourront lire sans exposer leur foi, et qu'ils pourront sans aucune inquiétude laisser entre les mains de leurs femmes et de leurs enfants.

Le lecteur y trouvera ce que les journaux pourtant si volumineux et si minutieusement renseignés ne lui donnent jamais: des réponses aux attaques contre l'Eglise; le rétablissement des faits, historiques ou autres, lorsque la doctrine catholique est attaquée ou fausement interprétée; des récits où, contrairement à ce qui existe le plus souvent, se rencontrera la note religieuse au lieu d'attaques surnoisées contre la religion; on y parlera aussi de sciences, de lettres; même la note gaie, la note enfantine y auront leur place.

"L'Apôtre" sera donc une revue essentiellement familiale, une revue qui a sa place marquée à tous les foyers où on sent le besoin de se réfugier dans le christianisme, en face de la marée

montante des idées malsaines qui se lancent à l'assaut des cœurs et des âmes dans les journaux, revues ou périodiques de toutes sortes.

Nous avons l'espoir qu'il sera accueilli comme il mérite de l'être.

LA DIRECTION

## Le Pape et la conférence de la paix

MGR CERETTI EST ENVOYÉ A PARIS

Pendant la Conférence de la paix, S. S. Benoît XV a envoyé à Paris, S. G. Mgr Ceretti, secrétaire des Affaires ecclésiastiques extraordinaires. Il s'agissait pour lui d'obtenir de la Conférence de la paix la modification de l'article du traité relatif aux missions allemandes.

D'après le texte primitif du traité, en effet, dans l'élimination des Missionnaires allemands, des missions catholiques auraient pu devenir des missions protestantes. D'autre part, les biens auraient pu être transférés, et un nouveau personnel de missionnaires être substitué sans intervention du Saint-Siège, ce qui eût été contraire à toutes les règles de la discipline catholique.

Voici le texte définitif obtenu par Mgr Ceretti:

"ART. 438.— Les puissances alliées et associées conviennent que, lorsque des missions religieuses chrétiennes étaient entretenues par des Sociétés ou par des personnes allemandes sur des territoires leur appartenant ou confiées à leur gouvernement en conformité du présent traité, les propriétés de ces missions ou Sociétés de mis-